



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac

Commune de Moréac

**ARRETE DU MAIRE N°2025-275
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de MOREAC,

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,

Vu le Code général des collectivités territoriales, art. L. 2212-2, L. 2213, L. 2213-5 et L. 2512-13,

Vu la demande du 08 avril 2025 par le comité des fêtes de Moréac, représentée par le président Monsieur Jouanno Ludovic

Demeurant 5 Keriell 56500 Naizin

En vue de la fête de la musique de Moréac, au centre bourg place de l'église.

Considérant que pour des raisons de sécurité et de commodité, il importe de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1 : En raison de l'organisation de la fête de la musique, la circulation sera interdite du samedi 28 juin au dimanche 29 juin 2025 de 15h à 11h :

- Rue du Bourgneuf, jusqu'au parking du commerce
- Rue de Saint Cyr, jusqu'au parking de l'ancienne école primaire privée
- Rue de la Madeleine, jusqu'à la place de la résistance
- Rue du Calvaire, jusqu'à la rue de Kerlann
- Rue du Couvent à la hauteur de la rue des Capucines

Article 2 : La circulation sera réglementée de la manière suivante :

- Circulation interdite
- Stationnement interdit
- Circulation déviée dans les 2 sens par le chemin du Carladez, les rues Auguste Brizeux, Rue de la madeleine et rue du Goharnec.

Article 3 : Les panneaux réglementaires de signalisation seront installés par les organisateurs.

Article 4 : La commune dégage toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et les dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux biens soit par le fait de la manifestation, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de la manifestation.

Article 5 : Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- La société le comité des fêtes de Moréac
- Les services techniques
- La Gendarmerie de Locminé

A Moréac,
Pour le Maire et par délégation,
Le 10 avril 2025

L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

